



Liège, le 1^{er} avril 2015

Cher-e-s membres du CHEL,

Une année s'est déjà écoulée depuis le dernier renouvellement du conseil d'administration. L'heure est donc venue pour l'association de se réunir à nouveau en assemblée générale (AG). C'est ainsi que nous vous convions le **jeudi 30 avril 2015 à 19h30 au SIPS (rue Sœurs-de-Hasque, 9, à 4000 Liège)** pour cet événement primordial à plus d'un titre pour la vie de notre association. Il vous permet notamment de vous exprimer et d'élire les responsables qui constitueront le comité (ou CA) du CHEL, pôle liégeois des CHEFF, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Ordre du jour de l'AG :

- ✓ Approbation de l'ordre du jour
- ✓ Approbation du procès-verbal de l'AG du 11 septembre 2014
- ✓ Cooptation de nouveaux membres effectifs (*le cas échéant*)
- ✓ Actions des CHEFF et du CHEL (*sous réserve*)
- ✓ Election du nouveau conseil d'administration
- ✓ Election d'un vérificateur aux comptes (*le cas échéant*)

Votre présence est donc nécessaire pour permettre à l'association de continuer à vivre et à se développer. Pour rappel, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation ont le droit de vote. Il s'agit des personnes physiques de moins de 30 ans cooptées lors d'une précédente AG et en ordre de cotisation. Les membres effectifs se trouvant dans l'impossibilité d'être présents sont vigoureusement invités à donner procuration à un autre membre effectif présent le jour de l'AG et porteur d'au maximum une procuration.

En ce qui concerne les candidatures pour le conseil d'administration, j'attire votre attention sur la disposition suivante de nos statuts : « *Les candidatures aux fonctions d'administrateurs ne sont recevables que si elles ont été communiquées au président au moins sept jours avant la date de l'assemblée générale. En cas de circonstances exceptionnelles, l'assemblée générale peut, à la majorité des deux-tiers des suffrages exprimés, déroger au présent paragraphe* » (art. 22, §2). Peuvent se porter candidats les membres effectifs, et les membres adhérents qui souhaitent être cooptés lors de cette AG (sous réserve de leur cooptation effective).

Vous trouverez en pièces jointes les documents utiles à l'AG : le procès-verbal de la dernière AG et un modèle de procuration.

L'ensemble du comité se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

En espérant pouvoir compter sur votre présence et votre implication,

Pour le conseil d'administration,
Maxime Lafosse, président